Compte rendu de la séance du 8 janvier 2020

Nombre de Conseillers:

En exercice: 11

Présents: 9 + 1 pouvoir

Votants: 10

Date de la Convocation: 28/12/2019

L'an deux mil vingt, le 8 janvier à 20 heures 00,

le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZE-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur Christophe JUVANON.

Date d'affichage: 15/01/2020

<u>Étaient présents</u>: Mesdames Alda FELGUEIRAS, Sylvie LOMBARD, Marie-France MAUGUIN et Joëlle PETIT. Messieurs Alain BALME, Jordan GUILLEMAUD, Marc LEGAT et Fabrice POINT.

<u>Étaient Absents Excusés</u>: Jean-François DRAPIER (a donné pouvoir à Christophe JUVANON) et Hortense KERGALL.

Secrétaire de séance : Alain BALME

1) Approbation du dernier compte-rendu de Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve avec 9 voix POUR et 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la réunion du 6 novembre 2019.

2) Délibération n°1 : EARL DES TOURNIERS location de terrains communaux

Le bail de location des prés situés « Pré Brebon » est arrivé à échéance le 11 novembre 2016, il convient donc de le renouveler. Les parcelles concernées sont les suivantes : A 355, A 338, A 339, A 340, A 341, A 342 et A 344 pour une superficie totale de 2ha 02a 82ca.

Une parcelle de terrain se loue à l'hectare. Les prix de location de terrains communaux sont fixés par la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le renouvellement du bail de location des terrains communaux qui est arrivé à expiration, à compter du 11 novembre 2020 pour une période de 6 ans à l'EARL DES TOURNIERS.
- FIXE le montant de la location annuelle de base à 125,47 €. Le prix du fermage sera calculé chaque année au mois d'octobre selon l'indice du fermage.
- AUTORISE le Maire à établir et à signer le bail avec le l'EARL DES TOURNIERS de Sologny.

Ces terrains sont donc loués pour une durée de six années consécutives et entières commencées le 11 novembre 2020 pour finir à pareille époque le 11 novembre 2026.

3) Délibération n°2 : Location d'une partie de la parcelle B 483 au lieu-dit « Le Perret »

Le Maire expose à l'assemblée que des personnes souhaitent louer une partie de la parcelle cadastrée B 483, d'une superficie de 685 m², au lieu-dit Le Perret moyennant une rémunération financière à la commune de Berzé-la-Ville.

Les personnes concernées sont les propriétaires des terrains attenants à ladite parcelle : M. et Mme GIMENO puis M. BENOIT et Mme BONNIEL.

La parcelle communale B 483 sera divisée par moitié entre les propriétaires soit 342,50 m² chacun. Selon le règlement du P.L.U., elle est classée en emplacement réservé, elle ne pourra donc pas être vendue.

Le tarif de location est fixé à 10 € par propriétaire pour la première année. Le paiement se fera au mois de novembre pour l'année écoulée. Le prix pourra être révisé par la commune pour les années suivantes.

Une convention sera rédigée entre la commune et les propriétaires afin de stipuler les modalités de location de la parcelle.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 4 voix POUR et 6 ABSTENTIONS :

- ACCEPTE de louer la parcelle B 483 en la divisant en deux aux propriétaires suscités.
- FIXE le montant de la location pour la première année à 10 € par propriétaire.
- **AUTORISE** le Maire à établir et à signer la convention de location stipulant les modalités de location de la parcelle.

4) Délibération n°3 : Vente d'une partie de la parcelle AC 12 au lieu-dit « La Belouse »

Le Maire expose à l'assemblée qu'une personne souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée AC 12, d'une superficie de 409 m², au lieu-dit « La Belouse ». Elle est constituée d'une partie goudronnée servant de parking (entre 100 m² et 150 m²), d'une partie en herbe et de bois dans la pointe de la parcelle. La parcelle communale se situe en zone UE, selon le règlement du P.L.U., il est autorisé l'édification d'une clôture afin de délimiter le parking communal.

La personne concernée est la propriétaire du terrain attenant à ladite parcelle : Mme SARRY Solange.

Le Maire reprécise que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'habitant.

L'étude a été réalisée par le cabinet MONIN géomètres-experts en novembre 2019. Les prix de vente sont de 8 € le m² pour la partie plate et de 4 € le m² pour la partie en pente.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de vendre une partie de la parcelle AC 12 à Mme SARRY.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la vente.

5) Délibération n°4 : MBA - Modification des statuts - transfert des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5216-5 et L. 5211-17, Vu les statuts de MBA,

Vu le courrier de la Préfecture de Saône-et-Loire en date du 6 août 2019 invitant MBA à modifier ses statuts,

Vu la délibération n°2019-137 du Conseil Communautaire de MBA en date du 24 octobre 2019,

Considérant qu'il convient de mettre à jour les statuts de MBA, afin d'intégrer les nouvelles compétences obligatoires à venir au 1er janvier 2020,

Le rapporteur entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver les statuts modifiés de MBA.

6) Délibération n°5 : SYDESL - Travaux d'éclairage public au lieu-dit « Les Furtins »

Le Maire informe l'assemblée que le SYDESL a transmis le chiffrage du projet d'éclairage public au lieu-dit « Les Furtins ». Plusieurs candélabres du hameau sont vétustes et sont à remplacer.

Le montant du devis est de 20 823,56 € HT, une partie est réglée par le SYDESL soit 16 793,85 € HT et l'autre par la commune. La contribution restant à la charge de la commune est de 4 029,71 € HT.

Le SYDESL demande au conseil municipal de valider le projet technique, le plan de financement ainsi que le montant de la contribution communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de valider le projet technique, le plan de financement ainsi que le montant de la contribution communale.

7) Délibération n°6: SYDESL - Travaux d'enfouissement du réseau Télécom au lieu-dit « Les Furtins »

Le Maire informe l'assemblée que le SYDESL a transmis le chiffrage du projet d'enfouissement du réseau de télécommunication au lieu-dit « Les Furtins ».

Le montant du devis est de 33 615 € TTC. La commune étant adhérente du fonds de mutualisation Télécom, la participation de la commune pourrait être diminuée du montant d'une éventuelle aide

financière accordée dans les conditions décidées par le Comité Syndical du SYDESL. L'aide financière s'élèverait à 50% du coût réel de la dépense soit 16 807,50 € TTC.

Le SYDESL demande au conseil municipal de valider le coût estimatif des travaux télécom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider le coût estimatif des travaux télécom.

8) Délibération n°7 : PREFECTURE - Demande de subvention au titre de la DETR 2020

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de réfection du local touristique, des sanitaires publics et la pose de brise soleil dans les classes de primaire à l'école.

Le coût estimatif des travaux serait de 13 362.87 € HT.

- 4 469.87 € HT pour le local touristique.
- 1 925 € HT pour les sanitaires publics.
- 5 610 € HT pour la fourniture et pose de brise soleil à l'école.
- 1 358 € HT pour le changement de la fenêtre de l'école maternelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de réfection du local touristique, des sanitaires publics et la pose de brise soleil à l'école.
- **SOLLICITE** l'aide de l'État dans le cadre de la DETR 2020.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches relatives à la mise en place du projet concernant la signature et le suivi du dossier.

9) Commune de VERZÉ: avis sur la modification simplifiée du P.L.U.

La commune de Verzé a transmis à la mairie le dossier de modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme). La modification concernant l'emplacement d'une antenne téléphonique située au lieu-dit « Le Mont ». Le maire informe l'assemblée que les communes limitrophes de Verzé doivent faire part de leurs observations sur les modifications envisagées. Le conseil municipal a donné un avis favorable par un vote de principe.

10) Produits des taxes 2019

Le maire annonce à l'assemble les taxes perçues en 2019 par la commune, $123\,466 \in$ pour la taxe d'habitation, $107\,683 \in$ pour la taxe sur le foncier bâti et $16\,576 \in$ pour la taxe sur le foncier non bâti. En 2020, la taxe d'habitation devrait être supprimée pour les résidences principales.

11) DETR 2019: notification de la subvention pour les travaux au lieu-dit « la Croix Blanche »

La Préfecture a accordé une subvention de 48 222 € représentant 40 % d'une dépense prévisionnelle de 120 556 € pour les travaux d'aménagement d'une liaison cyclable entre la voie verte et les commerces du hameau de La Croix Blanche.

12) SYDESL: présentation du bilan d'activité 2018

Le SYDESL est propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité basse et moyenne tension (20 124 km de lignes et 11 00 postes de transformation), de l'éclairage public (56 587 points lumineux) et de gaz pour les communes qui ont transféré la compétence gaz. Le maire présente succinctement le rapport d'activé 2018 du syndicat. Le rapport est consultable sur le site sydesl.fr

13) SAS REMUET TP: notification de l'arrêté préfectoral

Le maire informe l'assemblée que la Préfecture a transmis en décembre l'arrêté préfectoral enregistrant l'installation d'un site de stockage de déchets inertes exploité par la SAS REMUET TP sur le territoire de la commune.

14) Urbanisme

Point sur les dossiers d'urbanisme déposés en 2019 :

- 7 permis de construire dont 6 accordés et 1 refusé. Le permis refusé fait suite à un litige et à une régularisation dû à une construction illégale située dans le Bourg.

- 36 déclarations préalables dont 35 accordées et 1 refusée. La déclaration de travaux refusée fait suite à un litige et à une régularisation dû à une construction illégale dans une zone agricole située dans le lotissement les Terres de Vérize. Cette dernière donne lieu à une action en justice du propriétaire. La mairie a mandaté un avocat afin de représenter la commune au tribunal administratif.

15) Questions diverses.

La Croix Blanche : les données du radar pédagogique transmises par MBA font apparaître une vitesse record de 112 km/h dans une zone limitée à 50 km/h ; 29 % des véhicules comptabilisés sur une période définie circulaient entre 41-50 km/h ; 30 % entre 51-60 km/h et 21 % entre 61-70 km/h.

La Préfecture a transmis un courrier en mairie concernant la lutte contre l'habitat indigne. Celui-ci indique que les services de la Préfecture veulent que les astreintes prises contre les marchands de sommeil, pour les inciter à remédier à l'indignité du logement, soient directement versées aux communes ou aux EPCI compétents en matière d'habitat auxquels les communes ont transféré leurs compétences.

Une conseillère signale un problème de véhicules en stationnement gênant Route de Cluny.

Suite aux réparations du véhicule communal, le projet de remplacement de celui-ci est reporté au printemps.

L'achat de guirlandes lumineuses extérieures de Noël est à prévoir au budget 2020.

L'état de trésorerie de la commune au 31/12/19 est de 107 520 €. Deux subventions n'ont pas été versées en 2019, celle du projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité) et celle de l'association les Amis du Vieux Berzé pour la restauration des peintures de l'Eglise.

Befana : samedi 18 janvier à la salle des fêtes de Sologny, organisée par le Comité de Jumelage.

Recensement de la population : du 16 janvier au 15 février 2020.

Eglise : une poutre principale est en mauvais état, la commune va se renseigner en demandant des devis pour effectuer des travaux. Un nichoir à oiseaux a été installé récemment dans le clocher.

Concours des Villes, Villages et Maisons Fleuris 2019 : cérémonie de remise des prix le 01/02/2020 à MONTCEAU-LES-MINES.

Elections municipales: 15 et 22 mars 2020.

La séance est levée à 21h20.